

LISTE D'ÉVENTUELS DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE À UTILISER PAR LES ÉTATS PARTIES
POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LE DÉTOURNEMENT¹

Les documents publics listés ci-dessous ainsi que leurs liens d'accès sont présentés en tant que sources éventuelles que les États Parties pourront décider de consulter, s'ils le jugent pertinent et utile, pour guider leurs efforts de prévention et de lutte contre le détournement. L'utilisation de ces documents ne doit pas être perçue comme obligatoire. Un État Partie pourra également s'appuyer sur d'autres sources d'informations pour faciliter le respect des obligations, telles que des rapports de ses agences, de ses ambassades, de gouvernements étrangers, ou d'organisations internationales et régionales.

La liste ne prétend pas être exhaustive et le fait qu'un document figure sur la liste ne signifie pas nécessairement que les États Parties partagent les conclusions de ce document.

A. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA) [ATT Implementation Toolkit](#) : Module 10 : Prévenir le détournement

B. MÉCANISMES ET ORGANISATIONS RÉGIONALES ET AUTRES ORGANISATIONS MULTILATÉRALES

- **Union européenne (UE)** [Position commune de l'UE sur l'exportation d'armes](#)
[Guide d'utilisation de la position commune de l'UE sur l'exportation d'armes](#)

- **Normes internationales sur le contrôle des armes légères (ISACS)** L'ISACS a élaboré un certain nombre de [Modules](#) sur les normes relatives aux armes légères et de petit calibre, dont certains sont particulièrement importants :

[National controls over the international transfer of small arms and light weapons](#)

[National controls over the end-user and end-use of internationally transferred SALW](#)

- **Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)** L'OSCE a élaboré un certain nombre de [documents d'orientation sur les armes légères et de petit calibre](#), dont certains sont particulièrement importants :

[OSCE Handbook of Best Practices on Small Arms and Light Weapons](#)

¹ Annex C to the Draft Report to the Fourth Conference of States Parties (CSP4) ([ATT/CSP4.WGETI/2018/CHAIR/355/Conf.Rep](#)) presented by the Chair of the Working Group on Effective Treaty Implementation (WGETI).

[OSCE Decision on introducing best practices to prevent destabilizing transfers of small arms and light weapons through air transport and on an associated Questionnaire](#)

[Standard elements of end-user certificates and verification procedures for SALW exports](#)

- **Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l’Afrique et les États limitrophes (RECSA)** Consignes et bonnes pratiques pour l’application de la Déclaration de Nairobi et du Protocole de Nairobi sur les armes légères et de petit calibre

- **Arrangement de Wassenaar** L’Arrangement de Wassenaar a également réuni une gamme de [meilleures pratiques et de directives sur les transferts d’armes](#), dont certaines sont particulièrement importantes :
 - [Best practice guidelines for exports of small arms and light weapons](#)
 - [Introduction to End User/End Use Controls for Exports of Military-List Equipment](#)
 - [Statement of Understanding on Implementation of End-Use Controls for Dual-Use Items](#)
 - [End-Use Assurances Commonly Used – Consolidated Indicative List](#)
 - [Elements for objective analysis and advice concerning potentially destabilising accumulations of conventional weapons](#)
 - [Best Practices to Prevent Destabilising Transfers of Small Arms and Light Weapons \(SALW\) through Air Transport](#)
